

HAUTS-DE-FRANCE



LES DEMARCHES AUPRES DE L'URSSAF SUR LE SITE WWW.ARTISTES-AUTEURS.URSSAF.FR

UN COMPLEMENT OBLIGATOIRE A LA DECLARATION SACD

En 2019, de nouvelles démarches deviennent obligatoires pour jouer un texte soumis à droits d'auteur.

Une part des sommes que vous versiez à la SACD jusqu'à aujourd'hui correspondait aux cotisations sociales patronales des auteurs.

Le régime de la Sécurité sociale des artistes auteurs fait partie du régime général des salariés. Il est financé par les cotisations des artistes auteurs auxquelles s'ajoute une part contributive mise à la charge des personnes qui procèdent à la diffusion ou à l'exploitation de leurs œuvres. Cette part contributive, dite « part patronale » est de 1,10% de la rémunération brute versée à l'artiste (soit 1,10% de la somme HT sur vos factures SACD).

Depuis le 1er janvier 2019, c'est l'URSSAF Limousin qui est chargé de collecter ces contributions. Il appartient donc désormais à chaque troupe de faire 2 DÉCLARATIONS DISTINCTES et obligatoires :

- Auprès de la SACD : vous demandez les droits et déclarez les représentations (et vous rémunérez l'auteur).
- Auprès de l'URSSAF : vous déclarez les sommes versées à la SACD durant le trimestre et réglez les cotisations sociales afférentes.
-

Un [nouveau barème SACD](#) a été mis en place qui prend en compte ce changement et se traduit par une baisse de la tarification applicable pour les représentations en amateur.

Comment effectuer vos déclaration URSSAF

Les déclarations URSSAF sont à effectuer en ligne, sur un site dédié : www.artistes-auteurs.urssaf.fr. Il vous faut créer un compte sur ce site. Les déclarations à l'Urssaf sont trimestrielles et concernent l'ensemble des artistes-auteurs rémunérés au cours du trimestre écoulé : 1er trimestre au 15 avril, 2e trimestre au 15 juillet, 3e trimestre au 15 octobre et 4e trimestre au 15 janvier de l'année suivante. Une déclaration annuelle nominative doit être également réalisée au plus tard le 31 janvier de l'année suivant.

Après avoir créé votre compte sur le site www.artistes-auteurs.urssaf.fr et qu'il ait été validé (processus plus ou moins rapide) :

1- Connectez-vous :

CLIQUEZ SUR

URSSAF

Artistes auteurs Diffuseurs

ex. : Déclarer et payer mes cotisations...

S'INFORMER
Toutes les informations essentielles

Informations :
Des problèmes techniques peuvent vous empêcher de réaliser complètement votre déclaration. Nous mettons tout en oeuvre pour régulariser la situation.
L'échéance de déclaration du 1er trimestre est reportée au 15 Mai 2019 afin de permettre à tous les diffuseurs de réaliser leur déclaration.
Rappel : Pour créer votre compte, vous pouvez consulter notre mode opératoire en cliquant [ici](#)

2- Accédez à la partie dédiée aux diffuseurs :

Lettre d'information Taux et barèmes Espaces dédiés Outre-mer

URSSAF

Chargé de mission Centre de Ressources régional du Théâtre en Amateur Vincent Vanbrabant
32721883000039

Artistes Auteurs **Diffuseurs**

CLIQUEZ SUR OK

Vous êtes artiste-auteur

Vous êtes diffuseur

3- Accédez à la partie déclaration :

Lettre d'information Taux et barèmes Espaces dédiés Outre-mer

URSSAF

Chargé de mission Centre de Ressources régional du Théâtre en Amateur Vincent Vanbrabant
32721883000039

Artistes Auteurs **Diffuseurs**

Rechercher OK

Accueil

Activité diffuseur **Déclaration** Paiement Documents Messagerie Mon profil

4- Choisissez le trimestre concerné :

Lettre d'information Taux et barèmes Espaces dédiés Outre-mer

URSSAF

Chargé de mission Centre de Ressources régional du Théâtre en Amateur Vincent Vanbrabant
32721883000039

Artistes Auteurs Diffuseurs Rechercher OK

Accueil > Déclaration

Echéance en cours Déclarer des cotisations / contributions Déposer un fichier Historique des déclarations Régulariser une déclaration Calendrier des échéances

Déclarations en cours

Siret/RNA n°32721883000039

Déclaration	Paiement
Déclaration du 2ème trim 2019	
Déclaration du 1er trim 2019	

En cours Pris(e) en compte En retard Refusé(e)

CLIQUEZ SUR LA PENDULE DU TRIMESTRE QUE VOUS SOUHAITEZ DECLARER

5- Déclarez (une facture SACD à la fois) :

Accueil > Déclaration

Echéance en cours Déclarer des cotisations / contributions Déposer un fichier Historique des déclarations Régulariser une déclaration Calendrier d

Déclaration du 2ème trim 2019

● Déclaration € Récapitulatif

Annexes

Nir	Nom	Prénom	Etat	Activité	Montant co...	Act...
[Tableau vide]						

0 à 0 sur 0 << < page 0 sur 0 > >>

Liste limitée aux 50 premiers résultats des filtres et tris appliqués

Ajouter une annexe

CLIQUEZ SUR

Cumul

Retour à Mes déclarations

6- Renseignez quelques informations :

CHOISSEZ « mandat de recouvrement des cotisations diffuseur » DANS LE MENU
CHOISSEZ « auteur dramatique » DANS LE MENU

Adresse _____ Numéro de sécurité sociale _____
 Code postal _____ Ville _____
 Type d'annexe * **Mandat de recouvrement des cotisations diffuseur**
 Nature de l'activité ayant donné lieu à rémunération *
 Début d'activité * 18/05/2019 Fin d'activité * 18/05/2019
 Note ou facture * 0

Renseignez la date de la première représentation couverte par votre déclaration SACD
Renseignez la date de la dernière représentation couverte par votre déclaration SACD

Bénéfices non commerciaux (BNC) * 50
Renseignez le montant HT de votre déclaration SACD

Code	Catégorie de cotisation	Assiette déplaf...	Assiette plafo...
206	CONTRIBUTION DIFFUSEUR DIFF	50.00	1.00 0.50
207	FORMATION PROFESSIONELLE DI...	50.00	0.10 0.05

Compte rendu **POUR TERMINER LA DECLARATION, CLIQUEZ SUR**

Enregistrer mon annexe Retour

7- Ajoutez une déclaration ou réglez :

Annexes

Nir	Etat	Activite	Montant co...	Act...
NC	Acceptée	AUTEUR DRAM...	1	⋮

Liste limitée aux 50 premiers résultats des filtres et tris appliqués

[Ajouter une annexe](#)

POUR FAIRE UNE AUTRE DECLARATION

POUR REGLER, SI C'EST VOTRE UNIQUE DECLARATION DU TRIMESTRE

Cumul

[Payer](#)

[Retour à Mes déclarations](#)

8- Choisissez votre moyen de paiement

Accueil > Déclaration

Echéance en cours Déclarer des cotisations / contributions Déposer un fichier Historique des déclarations Régulariser une déclaration Calend

Déclaration du 2ème trim 2019

● Déclaration — **CHOISISSEZ** Paiement — ● Récapitulatif

Votre déclaration pour le montant de 1 € avec 1 annexes a été validée.

Télépaiement

Carte bancaire

REGLEZ

[Payer l'échéance](#)

Contactez l'Urssaf Limousin :

par courriel : artiste-auteur.limousin@urssaf.fr

via votre espace personnel

par téléphone : au 0 806 804 208 (prix d'un appel local) - possibilité également via ce numéro de demander un RDV en visioconférence

par courrier : Urssaf Limousin – Pôle artistes-auteurs TSA 70009 - 93517 Montreuil cedex